

The Permanent Mission  
of the Kingdom of Morocco  
to the United Nations  
New York



البعثة الدائمة للمملكة المغربية  
لدى الأمم المتحدة  
نيويورك

**Déclaration**

**de**

**Son Excellence Monsieur Omar Hilale**

**Ambassadeur, Représentant Permanent du Royaume  
du Maroc auprès des Nations Unies**

**Lors du Séminaire régional du C24 pour les Caraïbes**

**Saint Vincent et les Grenadines, 16-18 mai 2017**

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord, d'exprimer au nom de ma délégation, mes vifs remerciements au Gouvernement et au peuple de Saint Vincent-et-les-Grenadines pour avoir abrité ce séminaire régional et pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé par les autorités de ce pays.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc se félicite de la tenue de ce séminaire qui

représente une opportunité pour exposer notre position vis-à-vis du différend régional sur le Sahara marocain, corriger certaines contrevérités avec des relents idéologiques, visant à induire en erreur les délégations présentes et partager avec les membres du Comité les derniers

développements concernant ce différend régional.

L'histoire de la colonisation et de la décolonisation du Royaume du

Je voudrais également rappeler que la première réunion qu'a tenue le Comité spécial en dehors du Siège de l'Organisation des Nations Unies s'est déroulée à Tanger (Maroc) du 21 au 25 mai 1962, à l'invitation du Gouvernement marocain (voir A/AC.109/7).

ses visées stratégiques sous couvert d'une interprétation subjective

sélective et à géométrie variable du principe de l'autodétermination.

Monsieur le Président

**Monsieur le Président ;**

Permettez-moi de revenir à certaines évolutions ayant marqué la région du Sahara marocain depuis l'année dernière. Tout d'abord, les dernières élections législatives, tenues le 7 octobre 2016 au Maroc, durant lesquelles les taux de participation les plus élevés ont été enregistrés au Sahara marocain. Ceci traduit la confiance dont jouissent les institutions politiques et le processus électoral auprès des habitants de cette région. Les populations de la région ont été au rendez-vous et se sont impliquées

vote afin d'élire leurs représentants au parlement, duquel a découlé la majorité qui constitue aujourd'hui le Gouvernement.

La forte participation de la population du Sahara, la plus élevée au niveau national, confère ainsi aux élus de cette région la légitimité démocratique de représenter la population au parlement, dévoilant clairement le caractère usurpateur d'une pseudo représentativité avancée par les autres parties.

Le vote et la campagne électorale qui l'a précédé se sont déroulés, de l'avis des milliers d'observateurs nationaux et étrangers, dans la sérénité et le calme dans toute l'étendue du Royaume, y compris dans ses provinces méridionales. Ceci a été confirmé par le Secrétaire Général des

Toute cette dynamique aspire à conférer au Sahara marocain une fonction de lien entre le Maghreb et l'Afrique subsaharienne à travers, notamment, un volet maritime, un plan de connectivité adéquat basé sur le développement des autoroutes électriques, la construction de la rocade atlantique et de la route du désert, le renforcement du réseau portuaire et du transport maritime et aérien, et la mise en place d'une plateforme d'aménagement numérique de la région et de plateformes logistiques et de commerce.

Cette ambition s'appuiera sur l'émergence de pôles d'excellence, ouverts à la coopération régionale maghrébine et subsaharienne en matière d'éducation, de formation qualifiante, d'enseignement supérieur, de santé et de recherche scientifique appliquée.

**Monsieur le Président**

La dernière résolution du Conseil de sécurité adoptée le 28 avril 2017 intervient dans un contexte marqué par la volonté réaffirmée par les Nations Unies de relancer le processus onusien, sur la base des

Document communiqué en vertu de l'article 153 de la Loi n° 2007-09

HCR et d'une responsabilité imprescriptible du pays hôte de ces camps, l'Algérie.

En plus des violations des droits de l'Homme et du droit humanitaire, les populations de ces camps sont privées de l'assistance humanitaire qui leur est fournie par la Communauté internationale, comme cela a été confirmé par les rapports d'investigation du HCR, du PAM et de l'Office Antifraude de l'Union Européenne (OLAF). Ces trois Institutions ont unanimement confirmé le détournement pendant

la.

plusieurs décennies, par les dirigeants du « polisarario » et des responsables algériens, des aides humanitaires destinées aux populations des camps de Tindouf.

Il faut répéter encore et encore qu'il est grand temps que les Nations Unies aient accès aux camps de Tindouf et puissent procéder à l'enregistrement et au recensement de cette population condamnée à l'enfermement et au silence.

**Monsieur le Président**

Je ne peux conclure cette déclaration sans souligner que si l'Algérie